


N° PLAN	AFFECTATION DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ	SURFACES	RÉSERVATION AU PROFIT DE
1	Emplacement de chemin rural reliant le rue des Sablons de Beauregard (zone communale n°1)	581 m²	Commune
2	Création d'un accès à la zone de la Place Plus âgé de desservir la zone par une liaison DAP - rue de Bellière	2 513 m²	Commune
3	Prolongement de la rue Jean Goussier afin de créer une connexion entre le lotissement existant et la zone des Barbannes	182 m²	Commune
4	Aménagement de l'intersection du chemin rural des Coulaines et de la route de Mazières-en-Berry - Création d'un accès à la zone des Barbannes	2 182 m²	Commune
5	Emplacement du chemin de circulation communale n°7	833 m²	Commune
6	Chemin d'une largeur de 150 mètres le long du lotissement des Barbannes	473 m²	Commune
7	Emplacement de la rue des Terres de la Bellière (zone communale n°24) à 150 mètres de l'axe	393 m²	Commune
8	Liaison de desserte de la parcelle entre le hameau de Châtillon-sur-Indre	678 m²	Commune
9	Contrôle du chemin de vallon le long du canal en direction de la zone des Barbannes	1 363 m²	Commune
10	Création d'un passage de 3 mètres en prolongement de l'impasse Edouard Bréty pour accès à une canalisation	427 m²	Commune
11	Contrôle de cheminement le long de l'Indre entre l'axe de la Forge et le Moulin de la Grange	7 853 m²	Commune
12	Contrôle de cheminement le long de l'Indre entre le Moulin de la Grange et les Châtelliers	6 798 m²	Commune
13	Contrôle de cheminement de la voie communale du Moulin de la Forge	2 576 m²	Commune
14	Affectation de canal latéral à l'Indre au niveau de la Forge jusqu'à la zone communale avec Clion-sur-Indre	34 067 m²	Commune

Zones	Secteurs	Définitions
U	Uac	Centre ancien à l'intérieur de l'enceinte urbaine historique de Châtillon-sur-Indre
U	Ua	Centre ancien dans des zones bourgeoises
U	Uc	Quartier ou petit ensemble urbain aux constructions majoritairement anciennes en périphérie des centres-bourgs
U	Ud	Quartier ou petit ensemble urbain récents, majoritairement construits depuis le 20 <sup>ème</sup> siècle
U	Ue	Secteur de jardins en zone urbaine
U	Uf	Secteur destiné aux équipements publics ou d'intérêt public structurants
U	Ug	Secteur destiné aux activités économiques
U	Uh	Secteur destiné aux activités économiques à vocation commerciale
AU	AUA	Utilisation libre à dominante résidentielle
AU	AUB	Utilisation libre pour les activités économiques
A	Aa	Zone agricole
A	Ah	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
A	An	Secteur agricole part urbain ou des bâtiments agricoles compatibles avec le processus de l'habitat pourvu d'habiter, dont des activités de maraîchage
A	Ap	Secteur agricole à forte valeur paysagère à protéger
A	Ay	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non agricoles
N	Na	Zone naturelle de la vallée de l'Indre recouvrant le site Natura 2000 Vallée de l'Indre
N	Nb	Secteur au lisière des forêts
N	Nc	Secteur forestier couvert par un plan simple de gestion
N	Nd	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées à dominante d'habitat
N	Ne	Secteur de jardins en zone naturelle
N	Nf	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les habitages de loisirs et de tourisme
N	Ng	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour le sport nautique de loisirs
N	Nh	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour les sports et activités de loisirs liés à la nature
N	Ni	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques, culturelles et patrimoniales
N	Nj	Zone naturelle des vallées affluentes de la Indre Indre ou autres bassins versants
N	Nk	Secteur de table et de capacité d'accueil limitées pour des activités touristiques non naturelles ou sportives

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025



Précisions sur la représentation graphique :  
 Lorsqu'un contour de zone se superpose avec la représentation graphique d'une haie à préserver, cette représentation est décalée de 10 mètres pour bien identifier la haie à préserver.

LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur : U, AU, A
- Limite et désignation de la zone ou du secteur : N
- Emplacement réservé et numéro d'opération
- Secteur urbain d'orientations d'aménagement et de programmation et n° d'OAP (dont point de vue : )
- Rue ou partie de rue à règlement particulier
- Recul des constructions et installations imposé au plan de zonage
- Secteur où la délivrance d'un permis de construire peut être subordonnée à la démolition de tout ou partie des bâtiments existants
- Secteur urbain/périurbain où les constructions doivent respecter des dispositions réglementaires particulières du PLU
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle bâtie ou avec permis de construire ou d'aménager (et déclaration préalable d'aménagement) accordé
- Recul minimum obligatoire le long d'une voie classée à grande circulation : 75 mètres

ELEMENT A PRESERVER

- Espace boisé classé à conserver ou à créer : bois, haie
- Environnement : bois
- Paysage : espace vert urbain
- Environnement : haie ; arbres d'alignement et arbre remarquable isolé
- Paysage : élément bâti
- Environnement (hydraulique) : fossé
- Cheminement piéton (plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée, et autre cheminement)

ETAT DES LIEUX (année 2022)

- Bâtiment agricole
- Périmètre de 100 mètres autour d'un bâtiment agricole (indication pour information et prévention)

Communauté de communes  
 du Châtillonnais-en-Berry

Département  
 de l'Indre

Elaboration du Plan Local  
 d'Urbanisme intercommunal

4.2.4.  
 Règlement graphique  
 CHÂTILLON-SUR-INDRE Sud-Est

1/5000

Vu pour être annexé à la délibération d'arrêt  
 du ... du projet d'élaboration du  
 Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la  
 communauté de communes du Châtillonnais-  
 en-Berry

Le Président  
 Gérard NICAUD

Communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry  
 1, rue Maurice Davallon  
 38700 CHÂTILLON-SUR-INDRE

DOCUMENT DE TRAVAIL 03 2025